



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

ASSOCIATION CARBET DES SCIENCES

Siège social : 6448, Bois du Parc

97112 SAINT-JOSEPH

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

| Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France |

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 – APE 6920Z



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CARBET DES SCIENCES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France |



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

L'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations.

Sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, j'ai vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'Association.

Subventions d'exploitation

Je me suis assuré de la correcte application de la méthode de comptabilisation et de rattachement des subventions de l'exercice.

Mes travaux ont consisté à valider les informations fournies dans l'annexe à savoir :

- Les montants de subventions encaissés au titre de l'exercice avec les avis de notification et la revue de la trésorerie
- Les produits constatés d'avance sur les opérations futures
- Les produits à recevoir sur les opérations en cours

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

Subventions d'investissement

La note « événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe expose le projet de construction en cours du centre de culture scientifique, technique et industrielle de Martinique porté par votre association et ses modalités de financement.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre association, j'ai examiné les modalités d'inscription en fonds associatifs de ces subventions d'investissement notifiées sur cet exercice et je me suis assuré que la note « subventions d'investissement » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de

I Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France I



STÉPHANE ROQUES
| COMMISSAIRE AUX COMPTES |

mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au LAMENTIN, le 10/05/2019

Le Commissaire aux comptes



14 RUE CASE NEGRES - IMMEUBLE LES TROIS TOURS
97232 LE LAMENTIN - TÉL : 05 96 56 39 36
SIRET 438 859 233 00035 – APE 6920Z

| Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Fort-de-France |

14 rue Case Nègres - Immeuble les Trois Tours - 97232 Le Lamentin
T. 05 96 56 39 36 - sroques@auditim.com - Siret 438 859 233 00035 – APE 6920Z



SELARL Vincent LACOSTE et ASSOCIES
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

CARBET DES SCIENCES

6448 BOIS DU PARC
97212 SAINT-JOSEPH

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018

Bilan association



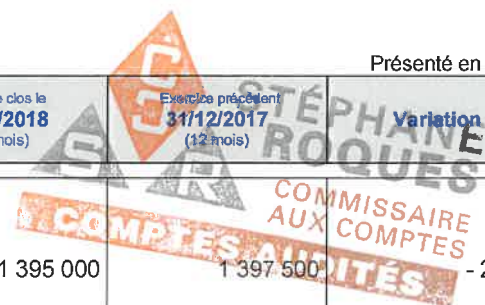
Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 977	1 977			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	104 238	61 455	42 783	49 501	- 6 718
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	234 842		234 842	189 610	45 232
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 127		2 127	2 127	
TOTAL (I)	343 184	63 432	279 752	241 237	38 515
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	64		64	400	- 336
Créances usagers et comptes rattachés	12 230		12 230	8 327	3 903
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	22		22		22
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
· Autres	1 565 488		1 565 488	1 581 709	- 16 221
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	345 786		345 786	246 778	99 008
Charges constatées d'avance	1 400		1 400	615	785
TOTAL (II)	1 924 991		1 924 991	1 837 828	87 163
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 268 175	63 432	2 204 743	2 079 065	125 678

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Variation
	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)	
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 395 000	1 397 500	- 2 500
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	176 233	158 330	17 903
. Résultat de l'exercice	88 139	17 903	70 236
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 659 373	1 573 733	85 640
Provisions pour risques et charges	53 623	56 122	- 2 499
TOTAL (II)	53 623	56 122	- 2 499
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 796	32 457	- 20 661
Autres	50 420	61 425	- 11 005
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	429 531	355 328	74 203
TOTAL (IV)	491 747	449 210	42 537
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 204 743	2 079 065	125 678
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



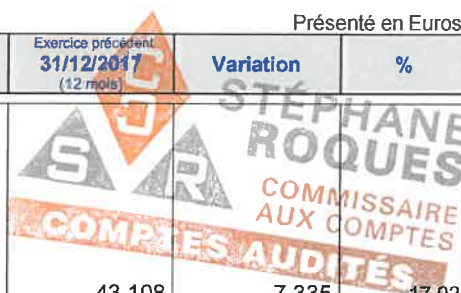
Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	48 790	126	48 916	21 716	27 200	125,25	
Montants nets produits d'expl.	48 790	126	48 916	21 716	27 200	125,25	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			530 334	518 494	11 840	2,28	
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			4	3	1	33,33	
Reprise de provisions							
Transfert de charges			6 236	24 118	- 17 882	-74,14	
Sous-total des autres produits d'exploitation			536 575	542 615	- 6 040	-1,11	
Total des produits d'exploitation (I)			585 491	564 331	21 160	3,75	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			582	454	128	28,19	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			582	454	128	28,19	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 321		3 321	N/S	
Total des produits exceptionnels (IV)			3 321		3 321	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			589 394	564 785	24 609	4,36	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			589 394	564 785	24 609	4,36	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	35 773	43 108	- 7 335	-17,02
Services extérieurs	42 998	47 076	- 4 078	-8,66
Autres services extérieurs	82 154	125 335	- 43 181	-34,45
Impôts, taxes et versements assimilés	6 613	5 032	1 581	31,42
Salaires et traitements	262 294	252 370	9 924	3,93
Charges sociales	47 241	47 602	- 361	-0,76
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	19 132	9 690	9 442	97,44
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	3	90	- 87	-96,67
Total des charges d'exploitation (I)	496 208	530 302	- 34 094	-6,43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 154	34	1 120	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	1 154	34	1 120	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 071	3 542	- 471	-13,30
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	822	13 003	- 12 181	-93,68
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 892	16 545	- 12 653	-76,48
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	501 255	546 882	- 45 627	-8,34
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	88 139	17 903	70 236	392,31
TOTAL GENERAL	589 394	564 785	24 609	4,36





CARBET DES SCIENCES

Annexes Associations 2019

Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 204 742,84 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 88 139,07 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2019 par les dirigeants.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux faits significatifs au cours de l'exercice 2018 sont à signaler :

- 1) S'agissant du projet de construction des nouveaux bâtiments du CARBET DES SCIENCES, le retard cumulé lié au recours contentieux de l'ASSAUPAMAR rend impossible la réalisation de ce projet dans les termes définis par l'avenant N°5.

Le CARBET DES SCIENCES, maître d'ouvrage du projet de construction, ne pouvant supporter financièrement le surcoût généré par la situation, a décidé d'abandonner cette solution pour redémarrer autrement.

Lors de son conseil exécutif du 13 décembre 2018, la Collectivité Territoriale de Martinique, bien consciente de l'intérêt de ce projet pour la Martinique a donné son accord pour se substituer au Carbet des Sciences en qualité de Maître d'Ouvrage de la construction et a précisé qu'elle concédera au Carbet des Sciences la gestion et l'entretien de l'équipement par le biais d'un bail emphytéotique administratif. Tout ceci, dans l'optique d'optimiser l'éligibilité financière du projet aux subventions européennes.

Le Président du Carbet des Sciences, dans un courrier du 14 décembre 2018, précise renoncer à la maîtrise d'ouvrage de ce projet au profit de la Collectivité Territoriale de Martinique. Le Permis de construire, N°PC 972224 17BR024, ainsi obtenu en septembre 2017 par le Carbet des Sciences sera aussitôt transféré à la CTM.

Il est également convenu que l'ensemble des marchés passés par le Carbet des Sciences (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) soient aussi transférés à la Collectivité Territoriale de Martinique.

Ces différentes décisions permettent au maître d'œuvre de redéfinir le planning général des travaux en une seule phase :

- Les 9 premiers mois de l'année 2019 seront consacrés à préciser les différents éléments du programme et à lancer les appels d'offre,
- Le démarrage de la construction interviendra début octobre 2019,
- La réception des travaux devrait intervenir en octobre 2020,
- Une période de 6 mois est retenue pour faire face aux aléas potentiels, (Octobre 2020 à mars 2021).

Le coût total de la construction est estimé à 3 977 815 € Hors Taxes, et son financement est assuré selon les termes suivants :

- Commune de Saint Joseph : 13%
- FEDER : 44%
- Investissement d'Avenir : 14%
- Collectivité Territoriale de Martinique : 14%
- ADEME : 4%
- ODE : 4%
- EDF : 1 %
- Etat (contrat de convergence) : 6 %

- 2) La création d'une nouvelle section analytique générale, non lié à un projet spécifique, nommée "COORDINATION".

Cette section englobe le temps de travail passé sur la coordination de l'ensemble des projets. De ce fait la notion de « part salariale affectée au projet » correspond au temps de travail en lien direct avec le projet.

Elle a été créée également pour une meilleure visibilité entre les charges d'activité et les charges administratives. Pour son mode de financement, LE CARBET DES SCIENCES s'est inspiré du mode de calcul des frais de structure utilisé par l'ANRU pour les projets du Programme investissement d'avenir c'est-à-dire un pourcentage de la part salariale passée sur le projet.

Le pourcentage adopté est de 15%.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, sauf sur les points suivants :

- Le traitement des fonds dédiés : Justifié par la tenue d'une comptabilité annexe en analytique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Surtout dans le cas ici présent, où les subventions d'exploitations allouées à un projet sont supérieures aux dépenses effectives ou si le projet ne s'est pas réalisé à 100%.

Le surplus de perception est donc provisionné en cas de demande de remboursement par le financeur.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 865		889	1 977
Immobilisations corporelles	282 734	57 647	1 300	339 080
Immobilisations financières	2 127			2 127
TOTAL	287 726	57 647	2 189	343 184

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 865		889
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		3 936	10 148	1 300
Matériel de transport		26 709	5 790	
Matériel de bureau et informatique		12 978	3 194	
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 127		2 127
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	12 220	12 220	
Autres créances	64	64	
Charges constatées d'avance	1 400	1 400	
TOTAL	15 811	13 685	2 127

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 564 828
TOTAL	1 564 828

Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)	1 397 500		2 500	1 395 000
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	1 397 500		2 500	1 395 000
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 397 500		2 500	1 395 000

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées <ul style="list-style-type: none"> - à l'exercice - aux exercices ultérieurs 		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		176 233
SOLDE		176 233

**Analyse des fonds dédiés**

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-zans
CTM PIA	700 000 697 500		2 500	697 500 697 500	
TOTAL	1 397 500		2 500	1 395 000	

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CTM PIA	CONSTRUCT° CONSTRUCT°	700 000 697 500		2 500	697 500 697 500
TOTAL		1 397 500		2 500	1 395 000

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	à la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	56 122	822	3 321	53 623
TOTAL (II)	56 122	822	3 321	53 623
TOTAL GENERAL (I+II)	56 122	822	3 321	53 623
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		822	3 321	

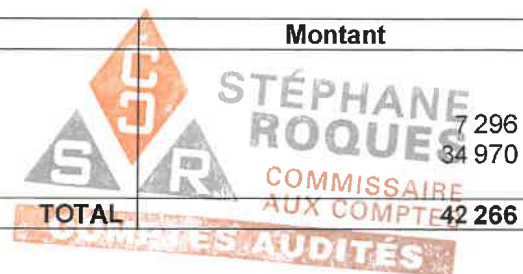
Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 796	11 796		
Dettes fiscales et sociales	50 410	50 410		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10	10		
Produits constatés d'avance	429 531	429 531		
TOTAL	491 747	491 747		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 296
Dettes fiscales et sociales	34 970
Autres dettes	
TOTAL	42 266

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions reçues et fonds dédiés**

Le CARBET DES SCIENCES a reçu 515 K€ de subventions en 2018, dont 50% pour le programme d'activité 2017 octroyé par la CTM à hauteur de 258 K€.

Subventions d'investissements

- Montants reçus pendant l'exercice : 21.841,52 €
- Immobilisations financées : Construction du centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de Martinique
- Mode de comptabilisation suivant que le renouvellement incombe à l'association ou pas.

Subventions de fonctionnement

- Montants reçus pendant l'exercice : 486.764,68 €
- La période couverte : Pour l'ensemble des subventions la période concerne un exercice de 12 à 24 mois à compter de la date de départ du projet. Souvent elle est à cheval sur deux années civiles, soit 2018-2019 pour les projets commencés cette année.
- Le projet "à l'école de la mer" est programmé sur 2 ans.
- La nature de la subvention : Exploitation
- Le mode de comptabilisation : Neutralisation des subventions par le compte 487 pour les projets en cours non encore terminés à la clôture de l'exercice.

ERRATUM

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 296
Dettes fiscales et sociales	34 970
Autres dettes	
TOTAL	42 266

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Le CARBET DES SCIENCES a reçu 510 K€ de subventions en 2018, dont 50% pour le programme d'activité 2017 octroyé par la CTM à hauteur de 258 K€.

Subventions d'investissements

- Montants reçus pendant l'exercice : 21.841,52 €
- Immobilisations financées : Construction du centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de Martinique
- Mode de comptabilisation suivant que le renouvellement incombe à l'association ou pas.

Subventions de fonctionnement

- Montants reçus pendant l'exercice : 486.764,68 €
 - La période couverte : Pour l'ensemble des subventions la période concerne un exercice de 12 à 24 mois à compter de la date de départ du projet. Souvent elle est à cheval sur deux années civiles, soit 2018-2019 pour les projets commencés cette année.
- Le projet "à l'école de la mer" est programmé sur 2 ans.
- La nature de la subvention : Exploitation
 - Le mode de comptabilisation : Neutralisation des subventions par le compte 487 pour les projets en cours non encore terminés à la clôture de l'exercice.

Annexes Associations 2019 (suite)

AUTRES INFORMATIONS



Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 43.341,02 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire
- l'âge de départ à la retraite : 60 ans
- le taux de rotation du personnel : 35 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 1.57 %
- le taux moyen des charges sociales 20% NC et 50% C

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	10	
TOTAL	11	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6.510 E.